

---

# Norme internationale 7023

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## Emballages — Sacs — Méthode d'échantillonnage de sacs vides pour essais

*Packaging — Sacks — Method of sampling empty sacks for testing*

Première édition — 1983-02-15

ITEH STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

ISO 7023:1983

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/616ce744-6e20-4682-bee0-2ef9bd73881b/iso-7023-1983>

---

CDU 621.798.15 : 676.821 : 620.11

Réf. n° : ISO 7023-1983 (F)

Descripteurs : emballage, sac, échantillonnage.

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 7023 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 122, *Emballages*, et a été soumise aux comités membres en février 1982.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'  
Allemagne, R. F.  
Australie  
Autriche  
Belgique  
Brésil  
Canada  
Danemark  
Égypte, Rép. arabe d'

Espagne  
Finlande  
France  
Inde  
Irlande  
Israël  
Italie  
Japon  
Malaisie

ISO 7023:1983

Pays-Bas

Roumanie

Royaume-Uni

Suède

Turquie

URSS

Yougoslavie

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

# Emballages — Sacs — Méthode d'échantillonnage de sacs vides pour essais

## 1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie une méthode pour l'obtention d'un échantillon représentatif de sacs d'emballage vides pour essais.

La présente Norme internationale est applicable dans le cas d'un échantillonnage destiné à établir la qualité moyenne d'une expédition limitée de sacs vides. La méthode ne convient pas à un échantillonnage pour un contrôle de production.

La méthode s'applique à tous les types de sacs vides.

NOTE — Il faut noter que l'échantillon est seulement représentatif des sacs disponibles pour l'échantillonnage. Il faudra être très prudent dans l'extrapolation des résultats d'un tel échantillonnage à une expédition plus importante.

## 2 Références

ISO 186, *Papier et carton — Échantillonnage pour essais*

ISO 3951, *Règles et tables d'échantillonnage pour les contrôles par mesures des pourcentages de défectueux*.

## 3 Définitions

Dans le cadre de la présente Norme internationale, les définitions suivantes sont applicables.

**3.1 lot :** Ensemble de sacs d'un seul type ayant des caractéristiques spécifiées, sur lequel on désire porter un jugement (généralement pour vérifier sa conformité avec la spécification) et qui est disponible pour échantillonnage.

### NOTES

1 Le nombre de sacs constituant un lot peut être indiqué sur la facture ou convenu par les parties contractantes.

2 Lorsque le nombre de sacs disponibles pour échantillonnage est inférieur à celui du lot convenu ou indiqué sur la facture, le nombre total de sacs disponibles peut être pris comme lot, en tenant compte de la remarque faite dans la note du chapitre 1.

**3.2 unité :** L'unité peut être sous la forme d'un paquet, d'une balle, d'une palette, d'un conteneur, etc. Une ou plusieurs unités nominativement identiques constituent un lot.

**3.3 élément :** L'élément peut être sous la forme d'un paquet, d'une balle, d'une palette, d'un conteneur, etc., mais ne peut pas être un sac unique. Un ou plusieurs éléments nominativement identiques constituent une unité.

**3.4 échantillon :** Nombre spécifié de sacs choisis conformément à un mode opératoire établi pour représenter le lot.

**3.5 choisi au hasard :** Prélevé de façon telle que chaque partie de l'ensemble a la même chance d'être choisie.

## 4 Principe

Choix au hasard d'un nombre déterminé de sacs à partir d'un lot en suivant une procédure en deux étapes :

a) Choix d'un nombre déterminé d'unités à partir du lot (voir 5.1).

b) Utilisation de l'une des deux procédures suivantes :

1) Lorsque l'unité n'est pas subdivisée en éléments, choix d'un nombre déterminé de sacs dans chacune de ces unités (voir 5.2).

2) Lorsque l'unité est subdivisée en éléments, choix d'un nombre déterminé d'éléments dans chacune de ces unités, puis choix d'un nombre déterminé de sacs dans ces éléments (voir 5.2.2).

## 5 Mode opératoire

### 5.1 Choix des unités

Déterminer et choisir le nombre d'unités à échantillonner conformément au tableau 1.

Tableau 1

| Nombre d'unités ( <i>n</i> ) dans le lot | Nombre d'unités choisies | Méthode de choix |
|------------------------------------------|--------------------------|------------------|
| 1 à 5                                    | toutes                   | —                |
| 6 à 99                                   | 5                        | au hasard        |
| 100 à 399                                | $\frac{n}{20}$           | au hasard        |
| 400 ou plus                              | 20                       | au hasard        |

\* Dans le choix du nombre d'unités à sélectionner, tout reliquat de moins de 20 unités doit être ignoré.

Les unités choisies doivent être intactes et extérieurement en bon état.

5.2 Sélection des sacs

Pour chaque unité choisie dans le lot, procéder de la façon suivante :

5.2.1 Lorsque l'unité n'est pas subdivisée en éléments

Prendre au hasard le même nombre de sacs dans chaque unité de telle sorte que le nombre total de sacs prélevé dans le lot ne soit pas inférieur au nombre de sacs nécessaire pour les essais et qu'il soit conforme aux spécifications du tableau 2.

NOTE — Les indications contenues dans le tableau 2 ont été prises dans les deux premières colonnes des tableaux I-A et II-A de l'ISO 3951.

Tableau 2

| Nombre de sacs dans le lot | Nombre minimal de sacs à prélever dans le lot |
|----------------------------|-----------------------------------------------|
| Inférieur à 280            | 3                                             |
| 281 à 500                  | 4                                             |
| 501 à 1 200                | 5                                             |
| 1 201 à 3 200              | 7                                             |
| 3 201 à 10 000             | 10                                            |
| 10 001 à 35 000            | 15                                            |
| Supérieur à 35 000         | 20                                            |

5.2.2 Lorsque l'unité est subdivisée en éléments

S'il y a 20 éléments ou plus dans chaque unité, rassembler tous les éléments dans les unités choisies et, à l'aide du tableau 1, choisir les éléments de la même façon que l'ont été les unités.

S'il y a moins de 20 éléments dans chaque unité, choisir un élément au hasard dans chaque unité. Au moins un élément devrait être choisi dans chaque unité.

Finalement, prendre au hasard le même nombre de sacs dans chaque élément choisi de telle sorte que le nombre total prélevé dans le lot ne soit pas inférieur au nombre de sacs nécessaire pour les essais et qu'il soit conforme aux spécifications du tableau 2.

6 Exigences supplémentaires

6.1 Précautions

Les sacs choisis doivent être conservés et manutentionnés de telle façon que leurs propriétés ne subissent pas de changements permanents avant les essais.

6.2 Marquage

Chaque sac choisi doit être pourvu de marques d'identification suffisantes pour prouver sa provenance.

6.3 Rééchantillonnage

6.3.1 Si, à la suite d'un accident au cours de l'échantillonnage ou des essais, un rééchantillonnage est nécessaire, un nouvel échantillon doit être prélevé en suivant le mode opératoire décrit ci-dessus. Le choix peut, cependant, être fait à partir des mêmes unités que précédemment, sauf accord contraire.

6.3.2 Si l'échantillonnage doit être refait pour d'autres raisons, le même mode opératoire adopté doit suivre cette spécification d'aussi près que possible.

7 Procès-verbal d'essai

Le procès-verbal d'essai doit contenir les indications suivantes :

- a) référence de la présente Norme internationale;
- b) noms et adresses de l'acheteur et du vendeur;
- c) date et lieu d'échantillonnage;
- d) description du lot;
- e) nombre d'unités dans le lot;
- f) nombre d'unités choisies;
- g) s'il y en a, nombre d'éléments dans une unité;
- h) nombre d'éléments choisis;
- j) nombre de sacs dans le lot;
- k) nombre de sacs choisis;
- m) tous les faits pouvant avoir une influence sur les résultats des futurs essais;
- n) référence correspondant aux marques d'identification sur les sacs;
- p) signature de la personne effectuant l'échantillonnage;
- q) tout écart par rapport à la présente Norme internationale.